

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 632

Artikel: Kaiseraugst : la Suisse a-t-elle les moyens?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012983>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Kaiseraugst: la Suisse a-t-elle les moyens?

Kaiseraugst: le Conseil fédéral passe donc le témoin aux Chambres. Voilà qui ne change guère les données du problème. On a déjà dit dans ces colonnes, et à de multiples reprises, à quel point la procédure d'examen de la demande de Kaiseraugst SA dégage un parfum de manœuvres financières (indemnisation des promoteurs) et de fuite devant les responsabilités. La lecture des quelque soixante pages du «message» du Conseil fédéral et des tableaux et appendices en annexe ne change rien à ce constat.

Prévoyant cet examen de passage devant les parlementaires, les lobbies pro-nucléaires sont depuis longtemps à l'œuvre. De leur côté, les milieux écologistes, les opposants locaux (et autres) à Kaiseraugst s'efforcent, avec des moyens bien moins importants et sur un rythme beaucoup plus sporadique, de sensibiliser les députés à leur optique. Et se multiplient en toile de fond les décomptes des «oui» probables et des «non» éventuels. Mais comment sera posée la question? Dans la perspective d'une conception globale des problèmes énergétiques? Avec un accent prioritaire sur le fameux «besoin» d'une ou de plusieurs centrales supplémentaires? L'issue du vote sera, à n'en pas douter, sérieusement tributaire de l'ampleur (et du sérieux) des débats préliminaires.

PAS DE PRÉCÉDENT

Sur le plan technique, la documentation s'est accumulée à une vitesse effarante ces dernières années. Pour ou contre. Sur ce sujet délicat et complexe entre tous, peut-on attendre que les parlementaires fassent leur siège en toute indépendance? Alors que les experts pataugent encore.

Finalement, sur le plan politique, sans trop sché-

matiser, la question est relativement simple: la démocratie suisse a-t-elle les moyens de supporter la construction d'une centrale nucléaire sur le site de Kaiseraugst? Est-elle outillée pour maintenir la paix civile en cas de feu vert à Kaiseraugst SA, alors que des autorités cantonales limitrophes sont mandatées pour refuser — dans la limite de leurs compétences, bien entendu — toute installation nucléaire dans la région? Pas de précédent sous la main pour se faire une idée de l'évolution des rapports de forces...

Le peuple suisse a eu l'occasion de mettre au point une procédure de règlement des hostilités en acceptant l'initiative populaire pour un contrôle démocratique du nucléaire; cette occasion n'a pas été

saisie. Il reste encore en tout cas une initiative pendante qui permettra de prendre valablement le pouls de l'opinion en la matière. Une chance pour les parlementaires de se prononcer sur des bases relativement solides, en une certaine connaissance de cause. Tout dépendra du calendrier... Et voilà que s'amplifie, si c'était encore possible, le chantage pro-nucléaire ou «manque» énergétique.

*

Quant à nous, comme nous le faisons sans désespérer depuis plus de dix ans, nous alimenterons le dossier, pour une meilleure transparence des enjeux, pour une alternative réelle à la centralisation nucléaire. Et pas plus tard encore qu'aujourd'hui, et la semaine prochaine. Voir plus bas.

LES ÉTATS-UNIS À LA POINTE DU PROGRÈS

La grande valse des déchets radioactifs

L'énergie nucléaire, c'est bien connu, produit des déchets radioactifs. La Coopérative pour l'entreposage des déchets radioactifs, la CEDRA, avec un sens de l'à-propos remarquable, s'arrange d'ailleurs pour que personne ne puisse ignorer l'existence de ces déchets. Par son activité débordante, par ses méthodes de travail, la CEDRA fait tout ce qu'il faut pour susciter un maximum de méfiance à l'égard de cette radioactivité dont elle voudrait bien se débarrasser dans le sous-sol helvétique.

Il faut cependant rappeler que les efforts de la CEDRA, même en admettant qu'ils soient sérieux, ne concernent qu'une petite partie des

déchets radioactifs produits au long du cycle du combustible nucléaire.

En réalité, des déchets, il y en a à tous les stades du cycle. Aux Etats-Unis, où l'on a une certaine expérience de ces choses-là, l'entreposage de toute cette radioactivité indésirable est en train de tourner au cauchemar. Un article de Fred C. Shapiro paru dans le «New Yorker» du 19 octobre 1981 en donne une image saisissante. Assez précise et documentée pour que nous vous en donnions ici un résumé commenté, dû à Pierre Lehmann. Rappel indispensable d'une des contingences majeures de la construction de centrales nucléaires.

On distingue, «grosso modo», six catégories de déchets radioactifs. Dans l'ordre de production au long du cycle du combustible, ce sont:

a) les résidus miniers,

b) les déchets faiblement radioactifs,
c) les déchets contenant des transuraniens,
d) les éléments combustibles irradiés,
e) les déchets hautement radioactifs,